



Distr.: Limitée  
18 avril 2000

Français  
Original: Anglais

---

## **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

Neuvième session

Vienne, 18-20 avril 2000

Point 5 de l'ordre du jour

**Examen des recommandations du dixième Congrès des Nations Unies  
pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

### **Projet de résolution proposé par le Président du Comité plénier**

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'approuver le projet de résolution suivant en vue de son adoption par l'Assemblée générale:

### **Suite à donner au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant sa résolution 54/125 du 17 décembre 1999,*

*Prenant note en les appréciant des conclusions et des recommandations du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Vienne du 10 au 17 avril 2000, ainsi que de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, adoptée par le dixième Congrès dans le cadre de son débat de haut niveau, que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examinées à sa neuvième session, tenue à Vienne du 18 au 20 avril 2000,*

1. Invite instamment les gouvernements, dans leurs efforts pour lutter contre la criminalité, en particulier la criminalité transnationale, et pour maintenir des systèmes de justice pénale efficaces, à s'inspirer des conclusions et des recommandations du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants;

2. Demande à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'examiner, à sa dixième session, les conclusions et les recommandations figurant dans la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, et adoptée par le dixième Congrès, selon qu'il conviendra, le rapport du dixième Congrès;

3. Demande aussi à la Commission et au Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat d'élaborer des plans d'action appropriés.

---